

Bangkok, le 21 novembre 2022

Procès-verbal du Conseil d'Établissement
du 15 novembre 2022

Le Conseil d'Établissement est présidé par M. Yvan SCHMITT, Proviseur du LFIB.
Ouverture de séance : 17h35. Le quorum est atteint (17 membres votants).

Membres présents

Mme Eve LUBIN - Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle
M. Yvan SCHMITT – Proviseur
M. Blaise FENART – Directeur du Primaire
Mme Chamila BALBOLIA – Proviseure adjointe
M. Christophe MONIER – Directeur Administratif et Financier
M. Dominique GÉRARD – Conseiller principal d'éducation
Mme Marine SIMON – Représentante du personnel non enseignant\$
M. Grégoire FISCHER – Représentant des enseignants du primaire
M. Alain GROLET – Représentant des enseignants du primaire
M. Erwan LE NADER - Représentant des enseignants du secondaire
M. Jean-Sébastien RAVON – Représentant des enseignants du secondaire
Mme Audrey YENSUDCHAI - Représentante des enseignants du secondaire
M. Éric DUCHOSSOY - Représentant des parents d'élèves
M. Julien RAYBAUD-GINES - Représentant des parents d'élèves
M. Laurent VIRELLO - Représentant des parents d'élèves
M. Frédéric POSSOZ - Représentant des parents d'élèves
M. Micha GARINE-WICHATITSKY (TA) - Représentant des élèves du secondaire
M. Clément RODET (2C) - Représentant des élèves du secondaire

Membres invité(e)s avec voix consultative

Mme Thatsanavanh BANCHONG – Conseillère Consulaire
Mme Chananao VARUNYOU – Proviseure thaïe
M. Isadore RÉAUD – School Manager
M. Antoine BERTOUT - Président de l'APE
M. Thibaud GARNIER (TC) – Vice-président du CVL

Membres excusé(e)s

M. Guillaume CARIO – Coordonnateur délégué de la Direction de l'AEFE
Mme Magosha FREQUELIN – Attachée de coopération pour le français
M. Christophe HEMMINGS – Consul de France
M. Christian CHEVRIER – Conseiller Consulaire

1) Approbation de l'ordre du jour

Le Proviseur, M. Yvan SCHMITT soumet la validation de l'ordre du jour (avec l'ajout du point 12) à l'approbation du conseil.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance
- 3) Installation du Conseil d'Établissement
- 4) Installation des instances issues du CE et des commissions
- 5) Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Établissement et calendrier de réunions
- 6) Approbation du PV du Conseil d'Établissement en date du 23 juin 2022
- 7) Bilan de l'année scolaire 2021-2022
- 8) Présentation de la rentrée 2022
- 9) Projets de voyages scolaires avec nuitées
- 10) Présentation du plan particulier de mise en sûreté (PPMS)
- 11) Validation du plan de formation des personnels
- 12) Cartes des emplois 2023-2024
- 13) Questions diverses

Adoption à l'unanimité.

Votants : 17	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17
--------------	----------------	------------	-----------

2) Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Proviseur propose que pour cette première réunion, le procès-verbal soit rédigé par un des membres de l'équipe de Direction, en l'occurrence, Mme BALBOLIA, Proviseure adjointe. Le PV sera diffusé très rapidement, dans un délai d'une semaine.

Adoption à l'unanimité

Votants : 17	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17
--------------	----------------	------------	-----------

3) Installation du Conseil d'Établissement :

Monsieur le Proviseur souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres de l'assemblée, il procède à l'installation du CE.

Le Conseil d'établissement est une instance tripartite composée en nombre égal de membres de droit représentant l'administration, de représentants des personnels de l'établissement et de représentants des parents d'élèves et des élèves.

Le nombre de représentants de l'administration détermine le nombre de représentants de chacune des catégories. Les représentants de l'administration, les représentants élus des personnels, des parents et des élèves sont les membres de droit qui siègent avec voix délibérative.

Les autres membres, invités, siègent avec une voix consultative.

- Un tiers pour l'administration :

1 représentant de l'Ambassade : Mme Eve LUBIN, COCAC (Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle). Mme Magosha FREQUELIN, attachée de coopération pour le français, peut la représenter en cas d'empêchement.

5 membres de l'administration du lycée :

Le Proviseur : M. Yvan SCHMITT

Le Directeur du Primaire : M. Blaise FENART

La Provisseure adjointe : Mme Chamila BALBOLIA

Le Directeur Administratif et Financier : M. Christophe MONIER

Le Conseiller Principal d'Education : M. Dominique GÉRARD

- Un tiers pour les représentants élus des personnels (5 enseignants et 1 personnel non enseignant)

Les élections des représentants des personnels se sont déroulées le jeudi 6 octobre.
La liste unique des représentants des enseignants a été élue.

1^{er} degré : 44 électeurs inscrits, 35 votants, 0 vote blanc et 1 bulletin nul

Taux de participation : 79.55 %

Liste élue avec 34 voix pour - 100% des suffrages exprimés

TITULAIRES

M. Grégoire FISCHER

Mme Radia CHAABA

SUPPLÉANTS

Mme Laure STOR

M. Alain GROLET

2nd degré : 54 électeurs inscrits, 47 votants, 0 vote blanc et 3 bulletins nuls

Taux de participation : 87.04 %

Liste élue avec 44 voix pour, 100 % des suffrages exprimés

TITULAIRES

M. Erwan LE NADER

M. Jean-Sébastien RAVON

Mme Audrey YENSUDCHAI

SUPPLÉANTS

M. Vincent DAMOISY

Mme Sophie DUCORNEZ

Mme Céline DUPUY

La liste unique des représentants des **personnels non enseignants** a été élue :

50 électeurs inscrits, 39 votants, taux de participation : 78%

2 votes blancs – 1 bulletin nul

Liste élue avec 36 voix pour et 100 % des suffrages exprimés

TITULAIRE

Mme Punyawee MERCIER

SUPPLÉANTE

Mme Marine SIMON

- Un tiers pour les représentants des parents (4) et des élèves (2)

4 Parents

1285 électeurs inscrits : 246 votants, 33 votes blancs

Taux de participation : 19.14%

Liste élue avec 213 voix pour et 100 % des suffrages exprimés

Les 8 parents élus se répartissent les postes de titulaires et de suppléants ainsi que les désignations au Conseil du second degré, au Conseil de discipline (collège et lycée) et au Conseil relatif à l'hygiène et à la sécurité.

Titulaires :

M. Éric DUCHOSSOY

Mme Delphine EBERHARDT

M. Julien RAYBAUD-GINES

M. Laurent VIRELLO

Suppléants :

M. Frédéric POSSOZ

Mme Séverine CLEMENT

2 Élèves

2 délégués élèves élus par l'ensemble des délégués de classe (de la 5^{ème} à la terminale) le 20 octobre. Sont élu(e)s :

- Titulaires : Micha GARINE-WICHATITSKY (TA) et Clément RODET (2C)
- Suppléants : Erika BOSREDON (1C) et Mina PRIEUR (2A)

Les membres invités qui siègent avec une voix consultative sont notamment :

- Le Coordonnateur délégué de la Direction de l'AEFE : M. Guillaume CARIO
- La Provisseure thaïe : Madame Chananao VARUNYOU
- Le School Manager : Monsieur Isadore RÉAUD
- Deux représentants du Bureau de l'Association des Parents d'Elèves : M. Antoine BERTOUT pour cette réunion
- Le Consul de France : M. Christophe HEMMINGS
- Les Conseillers Consulaires :
 - M. Claude BAUCHET
 - M. Christian CHEVRIER
 - M. Eric MINE
 - Mme Thatsanavanh BANCHONG
 - Le Vice-président du CVL : M. Thibaud GARNIER (TC)

La composition du Conseil d'Établissement pour l'année 2022-2023 est donc la suivante :

LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT		
18 membres de droit avec voix délibérative		
Représentants de l'Administration	Représentants des personnels	Représentants des parents et des élèves
<p>COCAC : Mme Eve LUBIN qui peut être représentée par Mme Magosha FREQUELIN</p> <p>Proviseur (Président) : M. Yvan SCHMITT</p> <p>Directeur du Primaire : M. Blaise FENART</p> <p>Proviseure adjointe : Mme Chamila BALBOLIA</p> <p>DAF : M. Christophe MONIER</p> <p>CPE : M. Dominique GÉRARD</p>	<p>2 enseignants du primaire : M. Grégoire FISCHER Mme Radia CHAABA</p> <p>2 suppléants : Mme Laure STOR M. Alain GROLET</p> <p>3 enseignants du secondaire : M. Erwan LE NADER M. Jean-Sébastien RAVON Mme Audrey YENSUDCHAI</p> <p>3 suppléants : M. Vincent DAMOISY Mme Sophie DUCORNEZ Mme Céline DUPUY</p> <p>1 personnel non enseignant Mme Marine SIMON</p> <p>1 suppléante : Mme Punyawee MERCIER</p>	<p>4 parents d'élèves titulaires M. Éric DUCHOSSOY Mme Delphine EBERHARDT M. Julien RAYBAUD-GINES M. Laurent VIRELLO</p> <p>2 parents d'élèves suppléants : M. Frédéric POSSOZ Mme Séverine CLEMENT</p> <p>2 élèves En tant que titulaires : M. Micha GARINE-WICHATITSKY (TA) M. Clément RODET (2C)</p> <p>En tant que suppléants : Mme Erika BOSREDON (1C) Mme Mina PRIEUR (2A)</p>
<p align="center">Membres siégeant à titre consultatif</p> <p>Le Coordonnateur Délégué de la Direction de l'AEFE : M. Guillaume CARIO La Proviseure thaïe : Mme Chananao VARUNYOU Le School Manager : M. Isadore RÉAUD Un représentant du Bureau de l'APE : M. Antoine BERTOUT – Président de l'APE Le Consul de France : M. Christophe HEMMINGS Les Conseillers Consulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Claude BAUCHET • M. Christian CHEVRIER • M. Éric MINE • Mme Thatsanavanh BANCHONG <p>Les délégués à l'Assemblée des français de l'étranger Deux personnalités locales sur proposition du chef d'établissement Le vice-Président du Conseil de la Vie Lycéenne : M. Thibaud GARNIER (TC)</p>		

4) Installation des instances issues du Conseil d'établissement et des commissions

Le **Conseil du second degré** prépare les travaux du Conseil d'établissement pour ce qui concerne les classes du secondaire.

LE CONSEIL DU SECOND DEGRÉ		
Compétences : organisation pédagogique, projet d'établissement, horaires, avis sur le calendrier scolaire, règlement intérieur...		
12 membres de droit avec voix délibérative		
Représentants de l'Administration	Représentants des personnels	Représentants élus des parents et des élèves
Proviseur (Président) : M. Yvan SCHMITT Provisseure adjointe : Mme Chamila BALBOLIA DAF : M. Christophe MONIER CPE : M. Dominique GÉRARD	3 enseignants du secondaire : Mme Sophie DUCORNEZ Mme Céline DUPUY M. Jean-Sébastien RAVON 3 suppléants : M. Erwan LE NADER M. Vincent DAMOISY Mme Audrey YENSUDCHAI 1 personnel non enseignant : Mme Punyawee MERCIER 1 suppléante : Mme Marine SIMON	2 parents du secondaire M. Eric DUCHOSSOY M. Julien RAYBAUD-GINES 1 suppléant M. Frédéric POSSOZ 2 élèves En tant que titulaires : M. Micha GARINE-WICHATITSKY (TA) M. Clément RODET (2C) En tant que suppléants : Mme Erika BOSREDON (1C) Mme Mina PRIEUR (2A)
Membres siégeant à titre consultatif		
La Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle ou son-sa représentant(e) : Mme Eve LUBIN La Provisseure thaïe : Mme Chananao VARUNYOU Le School Manager : M. Isadore RÉAUD		

Le Conseil du second degré est réuni avant les réunions du Conseil d'Établissement au 2ème et 3ème trimestre.

Installation du Conseil de Discipline :

Le Conseil de discipline lorsqu'il est appelé à siéger comprend les mêmes membres pour ce qui concerne l'administration et les représentants des personnels. Sa composition diffère pour les élèves et les parents :

- Le **Conseil de discipline du collège** comprend : 3 représentants des parents et 2 représentants des élèves.
- Le **Conseil de discipline du lycée** comprend : 2 représentants des parents et 3 représentants des élèves.

La composition du **Conseil de Discipline** pour l'année scolaire 2022-2023 est la suivante :

CONSEIL DE DISCIPLINE (POUR LE COLLÈGE) : 13 membres		
Membres de droit	Représentants des personnels	Représentants des usagers
Proviseur / Président M. Yvan SCHMITT Provisseure adjointe Mme Chamila BALBOLIA DAF M. Christophe MONIER CPE M. Dominique GÉRARD	Enseignement (4) 4 enseignants 2 enseignant(e)s du primaire : M. Emmanuel DUDON Mme Laure STOR 2 enseignants du secondaire : M. Erwan LE NADER Mme Céline DUPUY Non enseignant (1) Mme Marine SIMON 1 suppléante : Mme Punyawee MERCIER	3 Parents d'élèves M. Frédéric DUCHOSSOY M. Julien RAYBAUD-GINES 2 élèves En tant que titulaires : M. Micha GARINE-WICHATITSKY (TA) M. Clément RODET (2C) En tant que suppléants : Mme Erika BOSREDON (1C) Mme Mina PRIEUR (2A)

CONSEIL DE DISCIPLINE (POUR LE LYCÉE) : 13 membres

Membres de droit	Représentants des personnels	Représentants des usagers
<p>Proviseur / Président M. Yvan SCHMITT</p> <p>Provisseure adjointe Mme Chamila BALBOLIA</p> <p>DAF M. Christophe MONIER</p> <p>CPE M. Dominique GÉRARD</p>	<p>Enseignement (4) 4 enseignants</p> <p>1 enseignante du primaire : Mme Laure STOR</p> <p>3 enseignants du secondaire : M. Erwan LE NADER Mme Audrey YENSUDCHAI M. Vincent DAMOISY</p> <p>Non enseignant (1) Mme Marine SIMON</p> <p>1 suppléante : Mme Punyawee MERCIER</p>	<p>2 Parents d'élèves</p> <p>M. Frédéric DUCHOSSOY M. Julien RAYBAUD-GINES</p> <p>3 élèves En tant que titulaires : M. Micha GARINE-WICHATITSKY (TA) M. Clément RODET (2C) M. Thibaud GARNIER (TC)</p> <p>En tant que suppléants : Mme Erika BOSREDON (1C) Mme Mina PRIEUR (2A)</p>

Une **Commission Hygiène et Sécurité** est instaurée dans tous les établissements pour ce qui concerne les domaines liés à l'hygiène et à la sécurité de l'ensemble de la communauté scolaire.

LA COMMISSION HYGIÈNE ET SECURITÉ (CHS)		
Compétences : hygiène et sécurité, propositions d'actions de formation, respect et veille des dispositions légales, mesures de sécurité à prendre en lien avec l'Ambassade de France et le conseiller sécurité de l'AEFE.		
Membres de droit avec voix délibérative		
Représentants de l'Administration	Représentants désignés des personnels	Représentants désignés des parents et des élèves
Proviseur / Président M. Yvan SCHMITT Directeur du Primaire M. Blaise FENART DAF M. Christophe MONIER CPE M. Dominique GÉRARD	1 enseignante du primaire Mme Nathalie BELKACEM 1 suppléante Mme Fanette MORALES 1 enseignant du secondaire M. Jean-Sébastien RAVON 1 suppléant M. Thibaud SAINTIN 1 personnel non enseignant Mme Punyawee MERCIER 1 suppléante : Mme Chuanphit KHAMDEE	2 Parents d'élèves M. Laurent VIRELLO Mme Delphine EBERHARDT 2 élèves En tant que titulaires : M. Micha GARINE-WICHATITSKY (TA) M. Clément RODET (2C) En tant que suppléants : Mme Erika BOSREDON (1C) Mme Mina PRIEUR (2A)
Membres siégeant à titre consultatif		
<ul style="list-style-type: none"> - School Manager - Responsable Technique - Médecin - Infirmière scolaire - Expert extérieur - Représentant de l'Ambassade de France 		

Une **Commission relative à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels** est instaurée dans tous les établissements pour ce qui concerne les domaines liés à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels.

LA COMMISSION RELATIVE À L'HYGIÈNE A LA SÉCURITÉ ET AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS (CHSCT)		
Compétences : prévention des risques professionnels, propositions d'actions de formations, propositions de nature à améliorer les pratiques		
Membres désignés par le Chef d'Établissement		
Représentants de l'Administration	Représentants désignés des personnels	Représentants experts
Proviseur / Président M. Yvan SCHMITT Directeur du Primaire M. Blaise FENART DAF M. Christophe MONIER	Représentants des enseignants 1 enseignante du primaire Mme Nathalie BELKACEM 1 suppléante Mme Fanette MORALES 1 enseignant du secondaire M. Jean-Sébastien RAVON 3 suppléants M. Thibaud SAINTIN M. Olivier VILAÇA Mme Anne-Hélène LOUAZEL 1 personnel non enseignant Mme Punyawee MERCIER 1 suppléante : Mme Chuanphit KHAMDEE	Médecin ou infirmière scolaire Assistant de prévention
Membres siégeant à titre consultatif		
<ul style="list-style-type: none"> - Représentant de l'Ambassade de France - School Manager 		

La **Cellule de Formation** fait l'objet d'un cadrage précis dans la dernière circulaire de 2021.

LA CELLULE DE FORMATION CONTINUE	
<p>Compétences : définition de la politique de formation et de développement professionnel de l'ensemble des personnels de l'établissement en respectant les orientations définies par l'AEFE, le projet de zone et le projet d'établissement. Assure le lien entre les demandes exprimées par les personnels et les instances de la mutualisation et l'IRF.</p>	
Représentants de l'Administration	Représentants désignés des personnels
Proviseur / Président M. Yvan SCHMITT Proviseure adjointe Mme Chamila BALBOLIA Directeur du Primaire M. Blaise FENART DAF M. Christophe MONIER	2 Représentants des enseignants du 1 ^{er} degré M. Grégoire FISCHER Mme Fanette MORALES 1 Suppléant M. Axel GAUTHIER 2 Représentantes des enseignants du 2 nd degré Mme Audrey YENSUDCHAI Mme Perrine VALAYER 1 Suppléant M. Jean-Sébastien RAVON 2 Représentantes non enseignants Mme Chuanphit KHAMDEE Mme Punyawee MERCIER
Invités	
Responsable des Ressources Humaines : Mme Supaluck TAECHAPONGSTORN EEMCP2 et coordonnateurs de cycles au primaire	

D'autres instances se réunissent :

Le **Conseil de la Vie Collégienne** et le **Conseil de la Vie Lycéenne** sont réunis pour favoriser et permettre l'expression de nos élèves du secondaire.

LE CONSEIL DE LA VIE COLLÉGIENNE		
Compétences : organisation pédagogique, projet d'établissement, projet vie scolaire, activités sportives, culturelles et périscolaires, vie des élèves, horaires, règlement intérieur...		
Représentants de l'Administration	Représentants désignés des personnels	Représentants désignés des parents et des élèves
Proviseur / Président M. Yvan SCHMITT Proviseure adjointe Mme Chamila BALBOLIA CPE M. Dominique GÉRARD	Mme Magalie BOCQUET Mme Hélène MALIK Mme Korakoch MAURY	Parents : M. Frédéric DUCHOSSOY M. Julien RAYBAUD-GINES Élèves : Mme Marjane BELKACEM (4B) M. Tana-Tao BUFFE (5A) M. Dean CHAPUT (3A) Mme Fantine COQUILLE (4D) Mme Eva HOPRASARTSUK - PELLAUMAIL (5C) Mme Myriam Amadou KEITA (5A) Mme Louise Marie Babette ROUX (4B)

LE CONSEIL DE LA VIE LYCÉENNE

Compétences : organisation pédagogique, projet d'établissement, projet vie scolaire, activités sportives, culturelles et périscolaires, vie des élèves, horaires, règlement intérieur...

Membres désignés par le chef d'établissement

Représentants de l'Administration	Représentants désignés des personnels	Représentants désignés des parents et des élèves
Proviseur / Président M. Yvan SCHMITT Proviseure adjointe Mme Chamila BALBOLIA CPE M. Dominique GÉRARD	Mme Elodie MASSÉ M. Marcel GUILLEROT M. Arnaud PIROU-LANGLAIS Mme Nadine SCHREURS	Parents : M. Frédéric DUCHOSSOY M. Julien RAYBAUD-GINES Élèves : M. Thibaud GARNIER (TA) - Vice-président M. Jules-Iann BUFFE (TA) Mme Leana DROUARD (TA) M. Micha GARINE-WICHATITSKY (TA) M. Marc GARNIER (1B) M. Samy GAUTRON (1A) M. Théo LOYEN (1A) Mme Wissam OUBETROUNE (1A) M. Alexis RODET (2C) M. Thomas SERÈNE (1A)

Le Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE) est réuni pour analyser les besoins en matière d'éducation à la santé et à la citoyenneté et pour planifier un ensemble d'actions de prévention et de formation.

LE COMITE D'EDUCATION A LA SANTE, A LA CITOYENNETE ET A L'ENVIRONNEMENT (CESCE)		
Compétences : analyser les besoins en matière d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement pour planifier un ensemble d'actions de prévention et de formation.		
Membres désignés par le chef d'établissement		
Représentants de l'Administration	Représentants désignés des personnels	Représentants des parents et des élèves
Proviseur / Président M. Yvan SCHMITT School Manager M. Isadore RÉAUD Proviseure adjointe Mme Chamila BALBOLIA Directeur du Primaire M. Blaise FENART CPE M. Dominique GÉRARD	Mme Laure VAJTERSIC M. Thomas MARCONNET M. Emmanuel DUDON Mme Sophie BERGERET M. Christophe STOR Mme Willy-Anne BYACHE Mme Perrine VALAYER M. Arnaud LÉONARD M. Marcel GUILLEROT Mme Capucine PICHARD Mme Hélène MALIK Mme Julie PIAU	Représentants des parents M. Laurent VIRELLO Mme Delphine EBERHARDT Représentants des élèves M. Micha GARINE-WICHATITSKY (TA) M. Clément RODET (2C) M. Thibaud GARNIER (TC)

Enfin, des commissions spécifiques se réunissent sur un sujet déterminé, notamment la commission « **calendrier scolaire** », qui prépare le projet de calendrier scolaire pour l'année suivante.

Ce projet est soumis pour avis consultatif au Conseil d'Ecole, au Conseil du Second degré et au CVL. Il est soumis à l'approbation du CE avant validation par l'IEN, l'Ambassade de France et l'AEFE.

Le **Conseil d'École** est l'instance la plus importante consacrée à l'école primaire. Il doit impérativement être réuni et consulté avant chaque réunion du Conseil d'établissement.

LE CONSEIL D'ECOLE		
Compétences : organisation pédagogique, projet d'école, activités scolaires et extra scolaires, horaires, avis sur le calendrier scolaire, règlement intérieur, éducation au développement durable et à la citoyenneté		
23 membres de droit avec voix délibérative (31 membres possibles)		
Représentants de l'administration	Représentants des personnels	Représentants élus des usagers
Directeur du Primaire (Président)	15 enseignants du primaire (1 par niveau d'enseignement)	Mme Marion BARBE Mme Pascale DEVISME Mme Aurélie DROUETS HENOT Mme Delphine EBERHARDT Mme Sophie GARNIER Mme Kulkanya RAMONA M. Abel TALBI
<p style="text-align: center;">Membres siégeant à titre consultatif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle ou son / sa représentante) - Inspecteur de l'éducation nationale de zone - Proviseur – Chef d'établissement - Directeur Administratif et Financier 		

La 1ère réunion du Conseil d'École s'est déroulée ce lundi 14 novembre.

Le **Conseil d'École** est l'instance la plus importante consacrée à l'école primaire. Il doit impérativement être réuni et consulté avant chaque réunion du Conseil d'établissement.

Le **Conseil Ecole-Collège** a été installé le 27 septembre à l'occasion de la mission de M. Bruno SEWERYN (IEN) au LFIB.

LE CONSEIL ECOLE-COLLEGE	
<p>Compétences : Le Conseil Ecole – Collège contribue à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège. Il mène des actions pédagogiques, à tout niveau, sur l'ensemble des cycles en coopération avec les instances locales.</p>	
Composition équilibrée à parité entre le premier et le second degré	
Représentants de l'école primaire	Représentants du secondaire
<p>IEN / co-Président M. Bruno SEWERYN</p> <p>Directeur du Primaire M. Blaise FENART</p> <p>2 enseignants de CM1 M. Thomas DORIER M. Jean-Charles PERROT</p> <p>2 enseignants de CM2 Mme Catherine COCHE Mme Delphine HOMAND</p> <p>Coordonnateur de langues M. Christopher ISAAC</p>	<p>Proviseur / Président M. Yvan SCHMITT</p> <p>Proviseure adjointe Mme Chamila BALBOLIA</p> <p>CPE M. Dominique GÉRARD</p> <p>Coordonnatrice de l'anglais Mme Audrey YENSUDCHAI</p> <p>Les Professeurs Principaux des classes de 6^{ème} M. Jean-François COUET M. Jean-Sébastien RAVON M. Thibaud SAINTIN</p>

5) Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Établissement et calendrier des réunions

Cadre juridique.

Le conseil d'établissement est organisé et fonctionne selon les modalités définies par la circulaire AEFE 0732 du 21 juin 2022. Le conseil d'établissement est l'instance principale de l'établissement, compétente pour le 1^{er} degré et le 2nd degré.

Article 1 : Attributions.

Le conseil d'établissement est compétent pour tout ce qui concerne les questions pédagogiques et éducatives de l'établissement.

Il ne saurait se substituer à la direction de l'Agence ou de l'organisme gestionnaire dans les domaines qui leur sont propres.

Il adopte son règlement intérieur.

Sur la base des travaux préparatoires rapportés et présentés par le chef d'établissement, le conseil d'établissement :

Adopte :

- Le projet d'établissement, sur proposition du conseil d'école et du conseil du second degré ;
- Le règlement intérieur de l'établissement après consultation des instances préparatoires (conseil d'école, conseil du second degré et conseil des délégués pour la vie lycéenne) ;
- Les horaires scolaires et le calendrier de l'année scolaire ;
- Le plan annuel d'éducation à l'orientation ;
- Le plan de formation continue des personnels de l'établissement dans toutes ses composantes sur proposition de la cellule de formation continue ;
- Le programme d'actions annuel contre toutes les formes de violence, de discrimination et de harcèlement ;
- Le programme annuel d'éducation au développement durable et d'éducation à la citoyenneté

Emet un avis formé par un vote sur :

- La carte des emplois (création, suppression et transformation) des personnels de l'établissement ;
- Les propositions d'évolution des structures pédagogiques ;
- Le programme de l'association sportive ;
- Le programme des activités de l'association sportive, lorsqu'elle existe ;
- Les questions d'hygiène, de sécurité pour l'ensemble de la communauté scolaire ;
- Les questions de conditions de travail des personnels ;
- Les questions relatives à l'accueil et à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie de l'établissement ;
- La programmation et le financement des voyages scolaires ;
- L'organisation de la vie éducative ;
- Les missions particulières attribuées aux personnels après présentation au conseil pédagogique ;
- L'accueil et la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- La restauration scolaire

Le plan particulier de mise en sécurité (PPMS) de l'établissement est présenté pour information.

Un rapport sur le fonctionnement pédagogique et un bilan d'étape du projet d'établissement sont présentés au conseil d'établissement chaque année par le chef d'établissement.

Le conseil d'établissement peut, à son initiative ou à la demande du chef d'établissement, donner un avis sur toute question intéressant la vie de l'établissement.

Article 2 : Fonctionnement

- Périodicité :
 - Le conseil d'établissement se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins une fois par trimestre. Il peut en outre être réuni en séance extraordinaire à la demande du chef du poste diplomatique ou de son représentant, du chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres ayant voix de vote, sur un ordre du jour précis.
- Convocation :
 - Le chef d'établissement fixe les dates et heures des séances. Il envoie les convocations accompagnées du projet d'ordre du jour et des documents préparatoires, au moins huit jours francs à l'avance.
 - En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à un jour.
 - Le président peut inviter toute personne dont la contribution est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.
- Quorum :
 - Le conseil ne peut siéger valablement que si le nombre de membres présents en début de séance est supérieur à la moitié des membres ayant droit de vote composant le conseil.
 - Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de cinq jours et maximum de huit jours il siège alors valablement quel que soit le nombre des membres présents.
 - En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.
- Ordre du jour :
 - L'ordre du jour est établi par le chef d'établissement après inscription des questions ayant fait l'objet d'une demande préalable et adopté en début de séance.
 - L'ordre du jour est adopté en début de séance.
- Procès-verbal :
 - A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance, membre de l'administration et un secrétaire adjoint. Ce dernier est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves.
 - Le procès-verbal, établi sous la responsabilité du chef d'établissement, est transmis aux membres du conseil, à l'AEFE et aux autres entités dont relève éventuellement l'établissement.
 - Il est adopté à l'ouverture de la séance suivante, affichée dans les locaux de l'établissement pour une durée de quatre mois et sur le site internet. Les membres de la communauté éducative sont informés de la mise à disposition des procès-verbaux.
- Vote à bulletins secrets :
 - Le vote à bulletins secrets est de droit dès lors qu'un membre du conseil le demande.
 - Les membres du conseil sont soumis à l'obligation de discrétion.
 - En cas de partage égal des voix, la voix du président du conseil d'établissement est prépondérante.

Article 3 : Durée maximum d'un conseil d'établissement.

- La durée maximum du conseil est fixée à 3 h.
- Une prolongation exceptionnelle pourra être décidée pour terminer un point à l'ordre du jour sous réserve d'un vote de la majorité des membres du CE.

Adoption à l'unanimité

Votants : 17	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17
--------------	----------------	------------	-----------

Calendrier des prochaines réunions :

- Jeudi 9 février 2023
- Jeudi 22 juin 2023

6) Approbation du PV de la réunion du Conseil d'Établissement du 23 juin 2022

Le PV du CE du 24 juin 2022 (joint à la convocation) est soumis à la validation du CE.

Adoption à l'unanimité

Votants : 17	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17
--------------	----------------	------------	-----------

Le PV sera affiché pour une durée de quatre mois dans les locaux de l'établissement et sur le site internet de l'établissement.

7) Bilan de l'année scolaire 2021-2022 (information)

Mme Chamila BALBOLIA, Provisoire adjointe, rappelle quelques indicateurs de réussite des élèves pour la session 2022 des examens :

61 admis au pour 64 candidats au Diplôme National du Brevet (en fin de 3^{ème}) soit un taux de réussite de **95,5%** , 86.9 % des admis ont obtenu une mentions (87,5 % en France pour la session 2022).

100% de réussite au Baccalauréat, 56 candidats admis pour 56 candidats, avec 15 mentions Très Bien dont 5 avec les Félicitations du Jury, 16 Mentions Bien et 15 mentions Assez Bien.

Une Boursière d'Excellence Major : Kita KLONGWATHANAKITH (double cursus Science Po – Columbia).

Des orientations prestigieuses sont à souligner :

- 2 intégrations dans le cursus Science-Po Columbia
- 1 intégration à Science Po en double cursus à la Sorbonne
- 2 intégrations à Science Po Reims
- 1 intégration à l'école DUPERRE à Paris (arts appliqués)

Le nombre de votants passe à 18.

8) Présentation de la rentrée 2022 (information)

M. Blaise FENART, Directeur du primaire, présente ensuite des éléments relatifs à la rentrée 2022.

Sur le plan des équipes, de nombreux nouveaux personnels ont rejoint le LFIB :

Au primaire :

2 nouveaux Professeur(e)s d'anglais :

Mme Sougné DELLAR

M. Mason KHAN

4 nouveaux professeur(e)s des écoles :

Mme Bao Loan LY (qui cesse ses fonctions le 30/11 et sera remplacée par Mme Agnès CARA)

Mme Radia CHAABA

M. Fabrice SEBBAN
Mme Marianne VINET

2 nouveaux professeurs de thaï
Mme Apinya PATTANAKIATICHAI
M. Chatchai PLOYSRIPRAI

2 nouvelles ASEM
Mme Nampung PANVATANALIKIT
Mme Jintana DANIEL

Au secondaire, 5 nouveaux enseignants :

Mme Magalie BOCQUET en anglais
Mme Karine EUDES en anglais
Mme Liliane PERROTON en anglais
M. Tarik BELMEKKI en mathématiques
M. Olivier VILAÇA en HG / SES

Et un nouveau technicien de laboratoire : Wannakorn SAENGWONG

Sur le plan pédagogique la rentrée 2022 est marquée par l'ouverture de la Section Internationale Britannique en classe de 4^{ème} (2 groupes) et de Terminale (1 groupe).

Le Baccalauréat Français International qui se substitue à la SIB est mise en œuvre en classe de 1^{ère}.

Les autres nouveautés sont :

- Le parcours section EURO en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} (2h de DNL)
- L'option mathématiques en 1^{ère} (pour les élèves n'ayant pas choisi l'enseignement de spécialité mathématiques)
- L'option arts plastiques au lycée (les élèves sont inscrits au CNED et bénéficient d'un suivi hebdomadaire d'une heure par semaine).

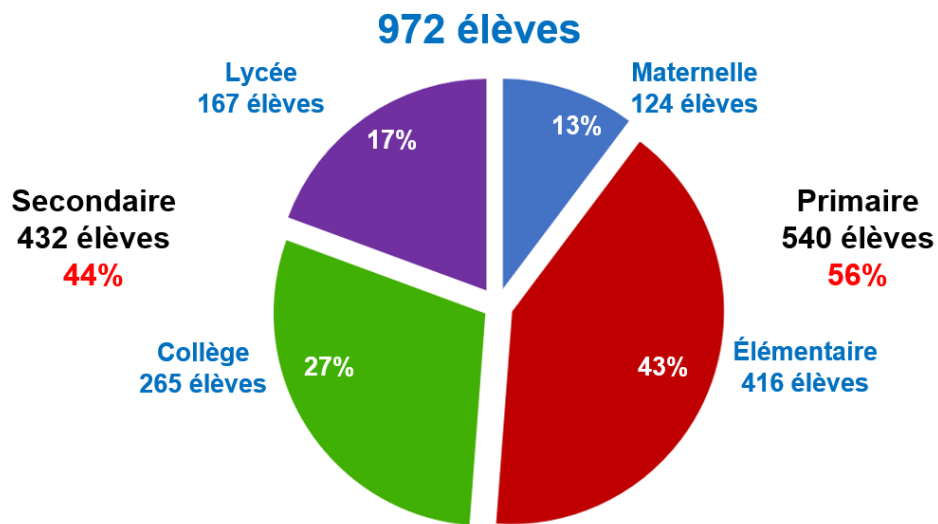
M. Blaise FENART, Directeur du Primaire, présente les effectifs à la date du 7 novembre : 972 élèves sont scolarisés dans une structure pédagogique de 48 classes :

A l'école primaire :

6 classes de maternelle pour 124 élèves
20 classes en élémentaire pour 540 élèves

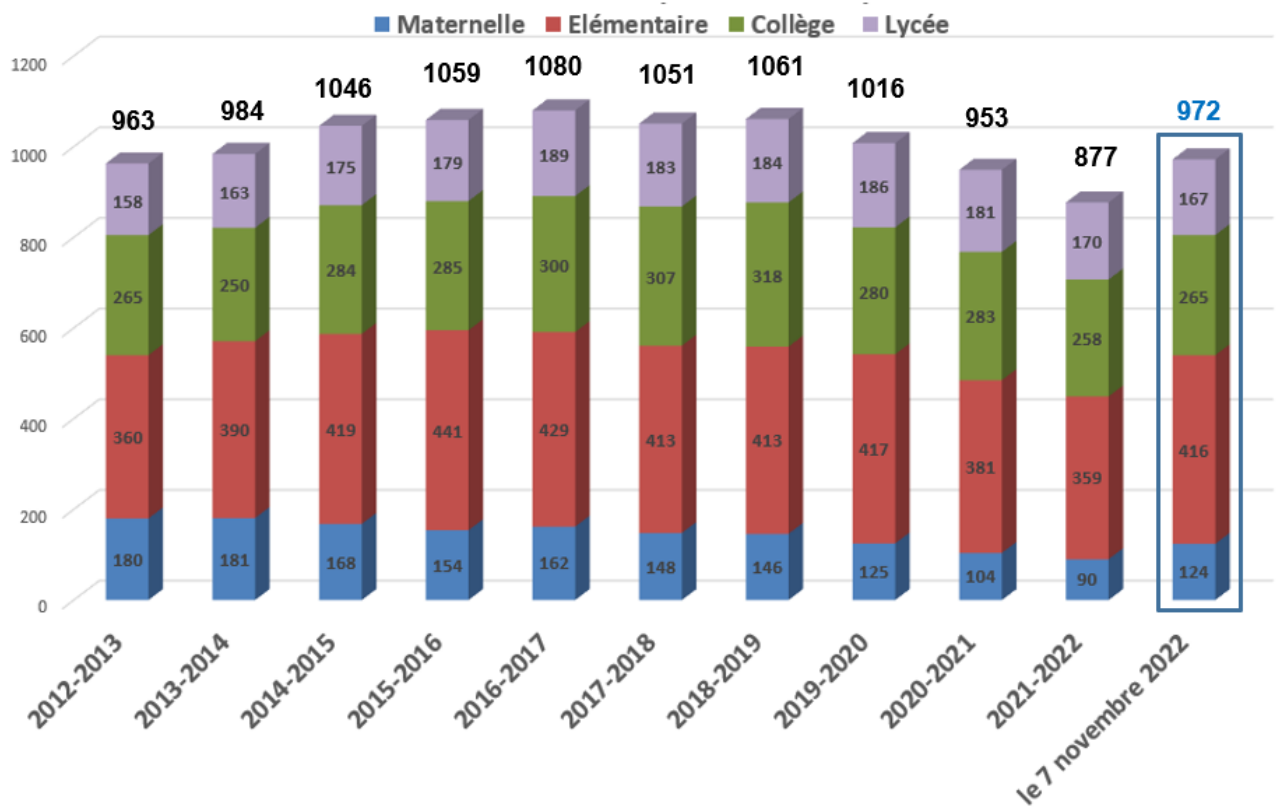
Au collège : 13 classes pour 265 élèves

Au lycée : 9 classes pour 167 élèves



Évolution
depuis 2012-2013

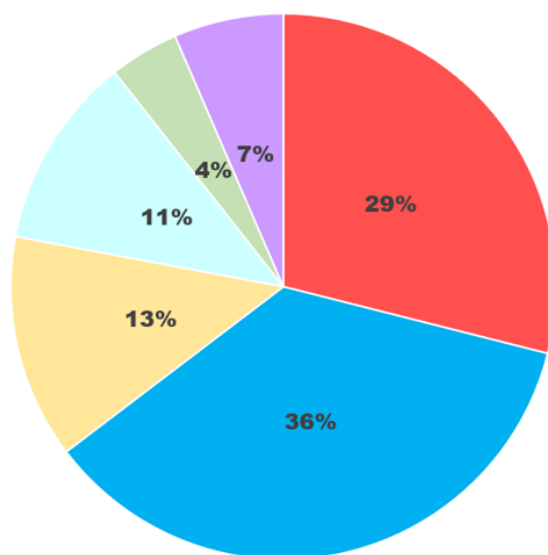
des effectifs



La tendance de baisse des effectifs est donc enrayée pour cette rentrée et nous espérons pouvoir poursuivre l'augmentation des effectifs.

Les effectifs par nationalité au 7 novembre 2022 :

NATIONALITÉ	Élèves	Pourcentage
Française		
Élèves ayant uniquement la nationalité française	281	29%
Élèves franco-thaïlandais	347	36%
Élèves ayant la nationalité française + autres nationalités	129	13%
Sous-total	757	78%
Thaïlandaise		
Élèves ayant uniquement la nationalité thaïlandaise	111	11%
Élèves ayant la nationalité thaïlandaise + autres nationalités	40	4%
Sous-total	151	16%
Autres nationalités	64	7%
TOTAL	972	100%



9) Projets de voyages scolaires avec nuitées

Les voyages scolaires avec nuitées doivent faire l'objet d'une double validation par le Conseil d'établissement :

- L'autorisation donnée au chef d'établissement d'organiser le voyage
- L'autorisation donnée à l'établissement de demander une participation des familles

Il est important de noter que les projets de voyage présentés sont validés d'un point de vue pédagogique par le chef d'établissement, la proviseure-adjointe ou le directeur du primaire.

Les représentants des personnels ont posé des questions diverses qui sont consacrées aux projets pédagogiques et projets de voyage scolaires. Leurs questions sont donc traitées avec l'examen des différents projets de voyage.

- Pouvez-vous nous communiquer le montant de l'enveloppe budgétaire pour les projets lors de la période avant Covid (budget 2019?), à périmètre comparable (dont inclusion de la nuit du LFIB notamment).

Réponse de M. Christophe MONIER – DAF :

L'enveloppe projet pour le COFI 2019 était de 2,615,733.26 pour le primaire et de 6,095,896.22 pour le secondaire.

Nous avons travaillé cette année sur une enveloppe prévisionnelle de 1.5 Millions de THB pour le primaire et 1.5 Millions de THB pour le secondaire.

- Pourquoi inclure dans la ligne budgétaire "projets" la nuit du LFIB, les tests de dépistage ou le secourisme?

Réponse de M. Yvan SCHMITT – Proviseur :

La réponse apportée lors du dernier Conseil pédagogique n'était pas complète.

Les frais de dépistage et de secourisme ne font pas partie de l'enveloppe « projets pédagogiques »

- c) Est-il confirmé que le coût des sorties sera pris en charge par le lycée selon la quotité de bourse (donc prise en charge à 100% pour les boursiers à 100%)? Y aura-t-il bien un budget prévu pour les familles qui ne seraient pas boursières mais connaîtraient des difficultés (notamment des familles thaïes qui ne peuvent être boursières) ?

Réponse de M. Christophe MONIER – DAF :

Oui nous étudierons toutes les situations de familles en difficulté de paiement et avons prévu de prendre en charge, les frais selon les quotités de bourse. Des modalités de règlement étalées pourront être proposées le cas échéant.

- d) Le nouveau système ne risque-t-il pas d'aboutir au fait que des familles vont refuser de payer les voyages/sorties? Les projets ne risquent-ils pas alors d'être annulés?

Réponse de M. Christophe MONIER – DAF :

Nous ne le pensons pas, un projet de voyage reste toujours très attendu par les élèves et les familles. D'une manière ou d'une autre ce sont toujours les familles qui paient. Si on devait accorder un financement plus important du LFIB, il faudrait augmenter les frais de scolarité à proportion. Dans ce système les familles paient pour le voyage qui les concerne et les boursiers paient à proportion de leur droit à bourse.

Le Proviseur précise que tous les projets pédagogiques, dont les sorties et voyages ont été présentés en Conseil pédagogique réuni le mardi 8 novembre.

La direction a fait le choix de financer intégralement tous les projets internes au LFIB ainsi que les sorties à journée (exemples : exposition Banksy, musée des sciences, théâtre à l'Alliance Française...). Aucune participation des familles de ne sera demandée pour ces sorties à la journée. Pour ce qui concerne les projets de voyage scolaires, le budget du LFIB prend en charge les frais liés à la participation des adultes qui encadrent. L'enveloppe allouée ne permet pas d'allouer une contribution à aux parts élèves et ne permet pas de financer tous les voyages.

La Direction a donc proposé les rangs de priorité suivants :

- 1) les PROZAP qui sont une spécificité de la zone Asie Pacifique et qui bénéficient du soutien de l'AEFE qui incite les établissements à y participer (dans la mesure du possible)
- 2) les projets prévus en Thaïlande au titre de l'ouverture sur le pays d'accueil
- 3) les autres projets en dehors de la Thaïlande

Les projets de voyage à Rome et à Athènes ne sont pour ces raisons pas présentés. un projet de classe nature / découverte à Phuket pourrait être présenté au Conseil d'établissement de février, notamment en cas de financements complémentaires.

Les représentants des enseignants, rappellent leur inquiétude relative à la capacité de paiement des projets par les familles. Le Proviseur confirme que tout le monde partage la volonté de ne pas pénaliser un élève pour des raisons de non possibilité de paiement et que chaque cas sera étudié, avec notamment des prises en charge des élèves boursiers et des possibilités d'étalement de paiement.

Les représentants des enseignants expliquent, qu'au regard de leurs réserves ils voteront en faveur des projets de voyage et s'abstiendront sur les montants des participations des élèves.

Le vice-président du conseil de vie lycéenne, Thibaud Garnier, espère au nom des élèves du lycée avoir des voyages scolaires car ils n'en ont pas eu depuis un certain temps (à cause du Covid), notamment en terminale. Il fait référence à des projets de voyage en Europ.

Réponse de M. Yvan SCHMITT – Proviseur :

Nous avons eu une discussion à ce propos en conseil pédagogique, l'avis général était qu'il n'y a pas de raison d'aller à l'encontre la participation d'élèves de terminale (cela sera donc possible pour les PROZAP).

M. Thibaud GARNIER estime que « pour ce qui est de la participation, il va de soi que les familles paieront ».

Le Proviseur précise que la part des accompagnateurs est prise en charge par le budget du lycée.

Mme Chamila BALBOLIA présente les projets de voyages avec nuitées pour le secondaire.

9.1 Projet de voyage scolaire à Kanchanaburi

Le projet Radio Kanchanaburi des 3^{ème} A, B et C concerne 60 élèves. Le voyage est organisé par M. Stéphane RUAULT.

Le projet se déroulera à Kanchanaburi, du 25 au 27 janvier 2023 (3 jours/2 nuits).

L'encadrement sera assuré par 4 personnes : M. Stéphane RUAULT, Mme Sawarin WIROJCHOOCHUT, M. Jean-François COUET et M. Johan FRAYSSINHES.

Vote sur l'autorisation de principe de ce voyage :

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

La participation des familles s'élève à 3 700 THB / participant.

Vote sur l'autorisation de demander une participation financière d'un montant de 3 700 THB :

Votants : 18	Abstention : 6	Contre : 0	Pour : 12
--------------	----------------	------------	-----------

9.2 Projet de voyage scolaire à Chantaburi

Le projet Chantaburi – traces de la présence française au XIXe des 4^{ème} C et D concerne 39 élèves. Le voyage est organisé par M. Jean-Sébastien RAVON.
Le projet se déroulera à Chantaburi, du 18 au 19 mai 2023 (2 jours/1 nuit).

L'encadrement sera assuré par 4 personnes : M. Jean-Sébastien RAVON, Mme Karine EUDES, Mme Liliane PERROTON et Mme Céline DUPUY.

Vote sur l'autorisation de principe de ce voyage :

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

La participation des familles s'élève à 2 000 THB / participant.

Vote sur l'autorisation de demander une participation financière d'un montant de 2 000 THB :

Votants : 18	Abstention : 8	Contre : 0	Pour : 10
--------------	----------------	------------	-----------

9.3 Projet de voyage scolaire à Ho Chi Minh

Le projet PROZAP jeux du Mékong en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, concerne 12 élèves. Le voyage est organisé par M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ.

Le projet se déroulera à Ho Chi Minh au Vietnam, du 9 au 14 janvier 2023 (6 jours / 5 nuits).

L'encadrement sera assuré par 2 personnes : M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ et Mme Virginie GALAS.

Vote sur l'autorisation de principe de ce voyage :

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

La participation des familles s'élève à 15 000 THB / participant.

Vote sur l'autorisation de demander une participation financière d'un montant de 15 000 THB.

Votants : 18	Abstention : 8	Contre : 0	Pour : 10
--------------	----------------	------------	-----------

9.4 Projet de voyage scolaire à Singapour 1

Le projet PROZAP badminton au secondaire concerne 22 élèves. Le voyage est organisé par M. Nopadon CHANSANVILAI.

Le projet se déroulera à Singapour, du 6 au 10 février 2023 (5 jours / 4 nuits).

L'encadrement sera assuré par 2 personnes : M. Nopadon CHANSANVILAI et M. Wanchai THONGFUANG.

Vote sur l'autorisation de principe de ce voyage :

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

La participation des familles s'élève à 20 000 THB / participant.

Vote sur l'autorisation de demander une participation financière d'un montant de 20 000 THB :

Votants : 18	Abstention : 6	Contre : 0	Pour : 12
--------------	----------------	------------	-----------

9.5 Projet de voyage scolaire à Singapour 2

Le projet PROZAP volley-ball au secondaire concerne 36 élèves. Le voyage est organisé par M. Vincent DAMOISY.

Le projet se déroulera à Singapour, du 6 au 10 février 2023 (5 jours / 4 nuits).

L'encadrement sera assuré par 3 personnes : M. Vincent DAMOISY, Mme Radia CHAABA et Mme Céline DUPUY.

Vote sur l'autorisation de principe de ce voyage :

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

La participation des familles s'élève à 20 000 THB / participant.

Vote sur l'autorisation de demander une participation financière d'un montant de 20 000 THB :

Votants : 18	Abstention : 6	Contre : 0	Pour : 12
--------------	----------------	------------	-----------

9.6 Projet de voyage scolaire à Sydney

Le projet PROZAP natation au secondaire concerne 20 élèves. Le voyage est organisé par Mme Magali JOSSELIN.

Le projet se déroulera à Sydney en Australie, du 13 au 18 mars 2023 (6 jours / 5 nuits).

L'encadrement sera assuré par 2 personnes : Mme Magali JOSSELIN et M. Sébastien BUFFE-BERLIOZ.

Vote sur l'autorisation de principe de ce voyage.

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

La participation des familles s'élève à 42 600 THB / participant.

Vote sur l'autorisation de demander une participation financière d'un montant de 42 600 THB :

Votants : 18	Abstention : 6	Contre : 0	Pour : 12
--------------	----------------	------------	-----------

9.7 Projet de voyage scolaire à Chiang Mai

Le projet de voyage scolaire des éco-délégués concerne 22 élèves.

Le voyage est organisé par Mme Willy-Anne BYACHE.

Le projet se déroulera à Chiang Mai, du 10 au 12 mai 2023 (3 jours/2 nuits).

L'encadrement sera assuré par 3 personnes : Mme Willy-Anne BYACHE, Mme Virginie GALAS et M. Arnaud LEONARD.

Vote sur l'autorisation de principe de ce voyage.

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

La participation des familles s'élève à 7 400 THB / participant.

Vote sur l'autorisation de demander une participation financière d'un montant de 7 400 THB.

Votants : 18	Abstention : 6	Contre : 0	Pour : 12
--------------	----------------	------------	-----------

M. Blaise FENART présente le projet de voyages avec nuitées pour le primaire.

9.8 Projet de voyage scolaire à Kanchanaburi

Le projet se déroulera à Kanchanaburi, Pung Waan Resort, en 3 séjours de 5 jours / 4 nuits :

CM1 B, CM1 C, CM2 C : du lundi 9 au vendredi 13 janvier 2023

CM1 A, CM1 D, CM2 D : du lundi 30 janvier au vendredi 3 février 2023

CM2A, CM2B : du lundi 6 au vendredi 10 février 2023

L'encadrement de chaque séjour sera assuré l'enseignant de la classe, 1 adulte accompagnateur étudiant université de Thammasat) par classe.

Vote sur l'autorisation de principe de ce voyage.

Votants : 18	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18
--------------	----------------	------------	-----------

La participation des familles s'élève à 9 836 THB / participant.

Vote sur l'autorisation de demander une participation financière d'un montant de 9 836 THB.

Votants : 18	Abstention : 6	Contre : 0	Pour : 12
--------------	----------------	------------	-----------

M. Antoine BERTOUT - Président de l'APE demande « Quel est le nombre d'encadrants pour combien d'élèves ? »

M. Yvan SCHMITT – Proviseur précise que nous appliquons un adulte pour 12 élèves et il y a forcément parmi les accompagnateurs des hommes et des femmes.

Réponse complétée par les représentants des personnels : dans le cas de certains projets pédagogiques, les enseignants des matières spécifiques sont sélectionnés.

M. Isadore RÉAUD – School Manager complète également : la règle en Thaïlande est d'un accompagnateur pour 20 élèves. La règle prévue au LFIB va donc au-delà des règles locales.

M. Antoine BERTOUT - Président de l'APE :

Quel est le contexte de sélection des élèves pour les PROZAP ? Est-il possible d'éviter des doublons ?

Réponse de M. Yvan SCHMITT – Proviseur :

Oui, nous pouvons le suggérer.

M. Antoine BERTOUT - Président de l'APE :

Les projets coûteux sont les PROZAP. Est-ce uniquement la partie coût qui a induit le refus des autres projets tels que le voyage à Rome ou en Grèce ?

M. Yvan SCHMITT – Proviseur répond par l’affirmative.

M. Antoine BERTOUT - Président de l’APE :

Comment sont calculés les coûts de déplacements ? Qui est-ce qui est en charge ?

Réponse de M. Jean-Sébastien RAVON – Représentant des enseignants du secondaire :

C’est le service achat qui se charge de cette partie. Nous lui transmettons les trajets et Mme LOUBIGNAC nous précise les coûts pour les déplacements par bus ou par avion.

M. Micha GARINE-WICHATITSKY (TA) - Représentant des élèves du secondaire :

Est-il possible de réduire d’autres budgets afin d’augmenter celui destiné aux projets scolaires ?

Réponse de M. Christophe MONIER – Directeur Administratif et Financier :

Il y a des demandes budgétaires multiples et variées, c’est un jeu d’équilibre. Les choses progressent et s’améliorent mais pour l’instant l’équilibre financier est encore fragile.

Réponse complétée par M. Jean-Sébastien RAVON : toutes les parties ont fait des efforts.

M. Micha GARINE-WICHATITSKY : à part les PROZAP ou les voyages scolaires, qu’est-ce qui est inclus d’autres dans ce montant de 1,5 millions ?

Réponse de M. Yvan SCHMITT – Proviseur :

L’ensemble des projets internes au LFIB et toutes les sorties à la journée, à Bangkok et dans ses environs.

10) Présentation du plan particulier de mise en sûreté (PPMS)

M. Christophe MONIER, DAF, présente le plan de mise en sûreté (PPMS) du lycée.

Le PPMS est un outil de planification visant à anticiper les conduites à tenir en fonction de risques et de menaces majeurs identifiés de façon à garantir la meilleure sûreté possible pour l’ensemble de la communauté scolaire.

L’AEFE a conçu une maquette unique pour tous les établissements du réseau.

Le PPMS est élaboré en étroite collaboration avec l’Ambassade de France. Il a été préparé en collaboration avec le chef de sécurité de l’Ambassade), il est validé et signé par le 1^{er} conseiller, officier de sécurité de l’Ambassade de France. Il est également signé par le Proviseur qui le transmet à l’AEFE.

Le PPMS comprend une cartographie des risques et menaces majeurs, des acteurs, des conduites à tenir, des ressources mobilisables...

a. Les risques et menaces majeurs à Bangkok

- Inondations, vents violents, accidents industriels, séisme, crise politique avec mouvements de foule
- Attentat intrusion

Le risque incendie est traité à part et n’est pas retranscrit dans le PPMS.

b. Les acteurs au niveau du LFIB

- Le Proviseur (ou en cas d'empêchement son adjoint ou des personnes désignées) : il déclenche le PPMS (à l'exception du risque attentat intrusion qui peut être activé par n'importe qui en fonction d'une menace clairement identifiée) et pilote la crise, établit une liaison avec les autorités et les secours, les familles,
- Une cellule de crise (Proviseur, Provisureur thaïe, School Manager, Adjoint au Proviseur, Directeur du Primaire, DAF, CPE, Responsable RH, Responsable Technique, Responsable Informatique, Chargée de Communication)
- Des responsables de zone
- La communauté scolaire (veille au respect des consignes, soutien)

Le LFIB est en lien constant avec les autorités (poste diplomatique, AEFÉ, autorités Thaïlandaises...)

c. Les missions de la cellule de crise au LFIB

- Déclencher l'alerte, s'assurer de la mise en place des différents postes, établir une liaison avec les autorités
- Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement
- Contrôler les accès de l'établissement
- Couper les circuits si nécessaire (gaz, ventilation...)
- S'assurer que tout le monde est en sécurité
- Gérer les communications téléphoniques

d. Les zones et les responsables de zone : il a été déterminé un découpage comprenant 6 grandes zones :

- L'administration (responsable : RRH ou cheffe comptable ou responsable achats)
- Le niveau élémentaire (responsable : documentaliste BCD ou coordonnateur des langues ou orthophonistes)
- Le niveau bâtiment secondaire (responsable : documentaliste ou assistant d'éducation)
- Le niveau salles de classes D et CDI : documentaliste ou assistant d'éducation)
- Le gymnase (responsables : professeurs d'EPS)
- Le niveau maternelle (responsables : secrétaire ou enseignants)

Les missions des responsables de zone sont d'assurer le relais de la cellule de crise et d'assurer aux côtés des enseignants l'encadrement des élèves le pointage des absents, la gestion de l'attente, le signalement des incidents.

e. Les postures du PPMS

En fonction des risques et menaces identifiés il est prévu désormais 4 types de postures ou attitudes à observer :

- Mise à l'abri simple (ex accidents extérieurs...)
- Mise à l'abri améliorée (ex confinement risque industriel type chimique...)
- Evacuation (ex présence avérée d'un engin explosif...)
- S'échapper Se cacher (ex risque attentat intrusion)

Ce sont les événements ou circonstances qui vont déterminer la nature de la posture du PPMS. Exemple : en cas d'inondation si les délais sont suffisants on peut procéder à une évacuation préventive ou si les délais sont insuffisants rejoindre un point en hauteur.

f. L'activation du PPMS

- Le déclenchement de l'alerte
- Les personnes responsables pour l'activation du PPMS
- La mise en action de la cellule de crise interne (pilotage de la crise)

g. Le déclenchement de l'alerte : 2 cas de figures :

- **Risque attentat intrusion** (toute personne qui constate un risque avéré et qui se trouve à proximité d'un boîtier de déclenchement), la rapidité du déclenchement de l'alerte permet un gain de temps et une mise en sûreté plus rapide
- **Risques majeurs** (les responsables désignés du PPMS)
 1. Le Proviseur ou
 2. Son adjointe ou
 3. Le Directeur du Primaire ou
 4. Le DAF ou
 5. Le School Manager

h. Les types de sonneries pour le déclenchement de l'alarme

- La mise à l'abri simple (on a le temps d'agir) : de manière orale au sein de l'établissement
- La mise à l'abri amélioré : par haut-parleur avec un message audio dans toutes les classes
- L'évacuation : (l'alarme incendie)
- Le risque attentat intrusion (alarme déjà en vigueur au LFIB, alarme sonore avec message pré enregistré)

i. Des moyens, des ressources, des fiches de conduite à tenir

- Des malles de première urgence, des réserves de nourriture et d'eau ont été réactualisées
- 30 personnes recensées au lycée disposant d'une formation ou sensibilisation au secourisme, dont une formatrice de formateurs
- Des fiches décrivant les conduites à tenir qui seront remises à tous les acteurs

j. Résumé des étapes pour l'activation d'un PPMS risques majeurs

- Un risque identifié : un accident chimique
- Une personne habilitée à déclencher le PPMS : le Proviseur ou son remplaçant
- Une alerte en direction de la communauté scolaire : un message par haut-parleur
- Une posture PPMS attendue : la mise à l'abri améliorée (confinement)
- L'activation de la cellule de crise
- La mobilisation des responsables de zone
- La mise en protection des élèves et personnels
- La fin du confinement : le Proviseur ou son remplaçant

k. Deux cas particuliers : l'évacuation d'urgence et le risque attentat intrusion

- L'évacuation d'urgence : au signal de l'alarme incendie, la communauté se dirige sur le stade d'athlétisme, sauf contre-ordre indiqué par haut-parleur. Une procédure d'évacuation ordonnée sera alors mise en place.
- Le risque attentat intrusion : au déclenchement de l'alarme aux moyens de boîtiers (11 dans la société de sécurité 5 présents dans les bureaux des chefs de service et 1 à l'accueil de l'administration finance, 1 secrétariat maternelle 1 gymnase) deux postures possibles, s'échapper ou se cacher
- S'échapper quand c'est possible et sans risque au point d'évacuation le plus approprié
- Se cacher, la procédure d'actionnement des rideaux anti retour actuellement en vigueur est alors la solution qui sera prioritairement envisagée, bien qu'elle ne soit pas exclusive pour les personnes qui n'y auraient pas accès, qui devront trouver un endroit pour se cacher.

l. Deux exercices prévus :

- Un risque attentat intrusion le 25 novembre 2022
- Un exercice risques majeurs prévu le 13 mars 2023

M. Thibaud GARNIER (TC) – Vice-président du CVL :

Existe-t-il un vrai protocole à appliquer en cas d'intrusion ?

Réponse de M. Christophe MONIER – Directeur Administratif et Financier : non, car les situations sont très dépendantes du contexte. Un protocole ne peut être prévu en amont. Le premier bouclier dans ce cas sont les rideaux anti-intrusion.

M. Thibaud GARNIER : ces rideaux sont ceux que l'on trouve dans les escaliers ? Y en a-t-il dans les autres bâtiments ?

Réponse de M. Christophe MONIER : oui.

M. Antoine BERTOUT - Président de l'APE :

Y a-t-il dans ces protocoles des points destinés à la communication aux familles ?

Réponse de M. Christophe MONIER : Oui. En revanche, dans le cas d'un attentat ou d'une intrusion, on ne communique pas aux parents. Il y a même des fois où nous n'aurons pas le temps.

Le nombre de votants passe à 17.

11) Validation du plan de formation des personnels

M. Blaise FENART présente le plan de formation des personnels du LFIB.

La formation continue est pilotée par la cellule de formation continue, une instance obligatoire, placée sous l'autorité du chef d'établissement. Elle est constituée du chef d'établissement, du directeur d'école, du DAF, de représentants des personnels (premier degré, second degré, autres catégories de personnels). Les EEMCP2 et coordonnateurs de cycles au primaire sont invités en tant qu'experts.

Ses principales missions : recenser et prioriser les besoins de formation en début d'année scolaire, définir les critères de sélection des candidatures des stagiaires au PFCP, faire un bilan des formations et travailler sur un plan local de formation qui complète le PFCP.

La CFC du LFIB est particulièrement attentive à ouvrir les possibilités de formation à l'ensemble de des fonctions sans distinction de statuts.

La formation des personnels se décline selon 3 modes différents :

- **Le Plan de Formation des Personnels** ; il s'agit du plan régional de formation organisé par le comité de mutualisation de la zone Asie-Pacifique. 61 stages ont été programmés. Cette année des stages sont organisés en présentiel, en distanciel ou en format hybride. La Cellule de Formation Continue qui s'est réunie le jeudi 22 septembre a étudié les préinscriptions des personnels :

14 personnels enseignants du primaire ont formulé 24 vœux : 10 propositions de stage

27 personnels d'enseignement ou d'éducation du secondaire ont formulé 47 vœux : 30 propositions de stage.

2 personnels de vie scolaire ont formulé 2 vœux : 2 propositions de stage.

4 personnels administratifs ont formulé 4 vœux : 4 propositions de stage.

3 personnels de l'équipe de direction ont formulé 5 vœux : 3 propositions de stage.

Au total, la Cellule de Formation Continue a validé 51 propositions de stage.

- **Le Plan Local de formation (PLF)** permet de proposer en complément du plan régional des formations ciblées au niveau local.

Des formations / cours sont ainsi prévus :

- o Cours de Français Langue Etrangère : pour les ASEM
- o Cours de Français Langue Etrangère : pour les personnels non francophones Cours d'Anglais
- o Cours de thaïlandais : niveau débutant ou faux débutant et un groupe thaï intermédiaire
- o Cours d'anglais : pour les personnels niveau B1-B2
- o Formation « Aménagements en classe pour les EBEP » proposée par les orthophonistes
- o Formation PSC1 pour les personnels d'éducation et d'enseignement
- o Chorale pour les enseignants du primaire
- o Notion de base de la protection de l'enfance

- **L'aide à la formation diplômante** : les personnels peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle ou totale des frais d'une formation en lien avec leur mission au LFIB.

La priorité est accordée aux personnels pour lesquels l'offre du PFCP et du PLF n'est pas adaptée.

Cette année la CFC a validé :

- Cambridge International AS & A Level Literature in English (Mme Audrey YENSUDCHAI)
- Assistance Windows serveur solution KoXo (M. David MATTA)
- Jolly Phonics Workshop (Mme Rachel POLONIO, M. Christopher ISAAC, Mme Hannah MARSHALL, Mme Narni VEGAFRIA, Mme Marilee GERMISHUYS, Mme Soughné DELLAR, Mme Danielle MATTHEWS)
- Courageous leadership – ISAT (M. FENART)

Le plan de formation des personnels est validé à l'unanimité:

Votants : 17	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17
--------------	----------------	------------	-----------

12) Carte des emplois 2023-2024 (expatriés et résidents)

Le Proviseur rappelle la composition actuelle de la carte des emplois (expatriés et résidents).

6 postes d'expatriés :

- 3 personnels d'encadrement : Proviseur, Directeur du Primaire et DAF
- 3 enseignants à mission de conseil pédagogique : EEMCP en langues vivantes, en HG et en philosophie

Les expatriés sont au début ou en cours de contrat, la structure juridique des contrats appelle à ne pas modifier cette répartition.

23 postes de résidents (9 au primaire et 14 au secondaire) :

- 9 postes de Professeur(e)s des Ecoles
- 2 postes en anglais
- 1 poste en EPS
- 2 postes en HG
- 2 postes en lettres
- 3 postes en mathématiques
- 2 postes en physique-chimie
- 1 poste en SVT

- 1 poste en SES

Le Proviseur propose pour l'année scolaire 2024-2024 une carte des emplois sans changement.

Adoption à l'unanimité

Votants : 17	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 17
--------------	----------------	------------	-----------

13) Questions diverses

Des questions diverses ont été adressées par les représentants des parents :

- a) Corrections et notes des évaluations : certains parents (Seconde, 4eme) s'interrogent sur la lenteur de correction (plus de 4 semaines apparemment) de devoirs / évaluations en Français et Espagnol. Il est difficile dans ce cas de prendre « rapidement » les mesures et actions correctives en fonction des notes quand elles sont données tardivement, si / quand l'élève est éventuellement en difficulté.

Réponse de Mme Chamila BALBOLIA – Proviseure adjointe :

Ce type de retard doit être assez marginal et dépendant des différentes matières.

Les élèves peuvent tout à fait solliciter les enseignants à ce sujet.

Les représentants des parents d'élèves peuvent également nous le signaler lors de nos rencontres mensuelles.

- b) Inscriptions au CNED : retour de certains parents sur la complexité de la procédure d'inscription – une communication sur le sujet pourraient être mise en place prévue en fin d'année scolaire afin de préparer au mieux les inscriptions au CNED pour l'année 2023-2024 ?

Réponse de Mme Chamila BALBOLIA – Proviseure adjointe :

Nous avons en effet noté une difficulté pour certains parents sans doute liée à une communication insuffisante. Nous nous engageons à communiquer clairement avec les parents concernés dès le mois de juin.

- c) L'abandon par certains élèves de la SIB :

6 élèves de Terminale auraient abandonné la SIB.

Comment aider les parents à convaincre les élèves de ne pas abandonner la SIB qui permet l'excellence d'une éducation bilingue et la reconnaissance des efforts collectifs qui y sont associés pour atteindre des objectifs ambitieux et motivants.

Réponse de Mme Chamila BALBOLIA – Proviseure adjointe :

Il nous semble qu'il s'agit de 4 élèves et non de 6.

Il s'agit d'une option et il n'est pas rare que pour d'autres options également, des désistements se produisent (des changements de spé également).

Mme Audrey YENSUDCHAI a visité le salon de l'éducation organisé à Bangkok et fait part des témoignages des élèves : le problème est aussi lorsque les élèves se rapprochent des écoles supérieures. Dans certains cas, le BFI est inconnu ou la section internationale est non nécessaire. Il y

a donc un réel travail à faire en termes de reconnaissance de la section internationale et le BFI.

Des questions diverses ont été adressées par les représentants des personnels.

Ces questions concernent les projets pédagogiques, sorties et voyages scolaires.

Les **représentants des élèves** n'ont pas déposé de question écrite. En revanche, M. Thibaud GARNIER se questionne sur les coefficients sur Pronote : est-ce l'école qui définit les coefficients sur Pronote ou c'est le logiciel car sur les bulletins les résultats ne correspondent pas aux résultats que l'on obtiendrait aux épreuves officielles.

Réponse de M. Yvan SCHMITT – Proviseur : c'est défini par Pronote. Nous pouvons proposer une moyenne coefficientée à titre indicatif.

M. Erwan LE NADER complète : sur les bulletins la moyenne n'apparaît pas. Mme BALBOLIA, il semblerait qu'il soit possible de modifier les coefficients sur Pronote.

Réponse de Mme Chamila BALBOLIA – Provisoire adjointe : en effet, mais ces changements seront alors définitifs et pris en compte sur les bulletins.

M. Thibaud GARNIER : pouvons-nous faire d'autres projets en lien avec l'art, telle que le graphe proposé à l'entrée du bâtiment du secondaire ?

Réponse de M. Yvan SCHMITT et M. Jean-Sébastien RAVON : oui, n'hésitez pas à le signaler lors des réunions du CVL.

M. Clément RODET : les élèves inscrits en option arts plastiques pourraient restaurer les murs blancs du lycée ?

Réponse de M. Yvan SCHMITT – Proviseur : nous sommes tout à fait ouverts à ce type de projets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

La Secrétaire de séance
Provisoire adjointe



Le Président
Chef d'établissement

